

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 décembre 2016

L'an deux mille seize, le neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 05/12/2016

Présents : MM. GUILLAUME, LAMARTINE, REYNARD, PELLETIER, SOBCZAK, PODEVIN et Mmes ROUSSET PLOS, PEYRON, TENNEREL.

M. FUSTIER François a donné pouvoir à Mme PEYRON Florence

M. PIREYRE Éric a donné pouvoir à Mme ROUSSET Michelle

Mme RAYNAUD Amandine a donné pouvoir à M. GUILLAUME Gérard

Absente : Mme CASSAGNE Christelle

Secrétaire de séance : PLOS Josiane

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2016.

1-Enquête Publique : conclusion

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 07 au 22 novembre 2016 et que le commissaire enquêteur a tenu deux permanences en Mairie, les 15 et 22 novembre 2016.

Un registre était à la disposition du public, aucune observation n'a été consignée.

Vu et entendu l'avis motivé favorable du commissaire enquêteur sans réserve, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le déclassement des espaces publics situés aux lieux dits : Le Perrier, Le Pereyret et Les Côtes, conformément aux plans soumis à enquête.

2- Tarifs des services :

Location salle des fêtes - tarifs 2018 :

Après lecture par la 1^{ère} adjointe de l'état de fréquentation de la salle polyvalente, il a été décidé à l'unanimité de majorer les tarifs comme suit :

- Personne extérieure : 490 €
- Habitant de la Commune : 170 €
- Caution : 150 €

Concession cimetière - tarifs 2017 :

Après un long débat, le Conseil municipal a décidé par 7 voix contre et 6 voix pour, de rejeter la proposition de suppression des concessions perpétuelles.

L'assemblée a reconduit à l'unanimité les tarifs fixés en 2010, soit :

- Concession perpétuelle : 100 €/le m² + droits d'enregistrement
- Concession trentenaire : 30 €/le m²
- Concession cinquantenaire : 40 €/le m²

a reconduit les durées et les tarifs du columbarium actés en 2010, soit :

- Pour 15 ans : 300 €
- Pour 30 ans : 600 €

3- Recensement de la population 2017 :

La Commune sera recensée du 19 janvier au 18 février 2017 inclus.

Pour ce faire deux districts ont été clairement définis, partageant équitablement le nombre de logements à recenser.

Deux agents recenseurs ont été recrutés, ils seront encadrés par le coordonnateur principal : Mme GENTAL Fabienne et le coordonnateur adjoint : Mme ROUSSET Michelle.

Mmes LACHAL Corinne et FOUILHOUX Patricia seront nommées à compter du 04/01/2017 au 28/02/2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une indemnité forfaitaire nette de 1 000 € par agent.

La Commune recevra de l'Etat en compensation une dotation globale de 1 435 €

4- Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) :

Nous avons été sollicités par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Puy-de-Dôme pour recevoir des T.I.G. (Travail d'Intérêt Général). Le T.I.G. c'est quoi ? c'est être utile à la collectivité, c'est réinsérer des majeurs et des mineurs, c'est impliquer la société civile dans la réinsertion sociale, c'est réapprendre les règles, c'est créer du lien social.

Après consultation du personnel, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette demande d'inscription (sachant que la Commune peut refuser les propositions du service ou y mettre fin à tout moment). L'assemblée accepte à l'unanimité.

5- Point sur la fusion des Communautés de Communes :

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté de fusion entre les Communautés de Billom-St Dier-Vallée du Jauron et Mures-Allier pris par Mme la Préfète. A compter du 1^{er} janvier 2017, notre territoire sera composé de 26 communes pour une population de 25 165 habitants. L'accord local a été validé par les conseils communautaires et les communes : soit 55 délégués. Cet accord permet à notre Commune d'avoir deux délégués (Le Maire et la 1^{ère} adjointe). Nouvelle dénomination : « **Billom Communauté** »

PLUi : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est dans sa phase d'élaboration. Le projet d'aménagement de développement durable est en cours de construction : présentation fin mars 2017.

De nombreuses réunions se sont tenues avec les populations, les élus et le bureau d'études. D'autres sont à venir. Les Communes sont étroitement associées aux différentes phases.

6- Travaux d'aménagement « Carrefour de l'Ecole » et « Traverse de La Martre » :

- 1- le dossier technique établi par le Conseil Départemental pour le carrefour vers l'école est présenté. C'est la solution n°1 qui a été retenue à l'unanimité. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'une opération de sécurité.
 - 2- Traverse de La Martre : une réunion de lancement des travaux se tiendra en Mairie, le 14 décembre 2016 à 10H, en présence de l'Entreprise EUROVIA, adjudicataire du marché et du Département (Division Routière). Ces travaux devraient normalement commencer début d'année.
- Le Maire donne lecture d'un courrier du Vice-président chargé des routes. Il indique que le pont d'Espinasse sera mis en travaux en 2017 pour réfection de l'étanchéité et des superstructures.
 - Enfouissement des réseaux secs au village d'Oriol : visite sur le terrain le 08 décembre, en présence du SIEG du Puy-de-Dôme, d'EDF, de la SCIE Puy-de-Dôme et de la Mairie. Le SIEG propose de réaliser l'enfouissement des lignes électriques à l'automne 2017 et conjointement les réseaux télécom, ainsi que la réfection de l'éclairage public. Le syndicat fournira une étude complète et calculera la participation financière de la Commune.
 - Travaux de voirie : prévu au programme, l'enrochement de la rase à « Rif-Bonnet » est prévu semaine 2 /2017 par l'Entreprise DELAVET.

7- Biens sans maître :

Nous avons reçu une liste de biens considérés par les services de l'Etat comme étant « sans maître ».

Mme ROUSSET explique à l'assemblée ce que sont des « biens sans maître ». Définition qui est très réglementée.

Les différents délais de réappropriation étant écoulés, le Conseil Municipal peut se prononcer pour l'intégration gratuite de ces parcelles dans le domaine communal. L'assemblée accepte à l'unanimité.

8- Questions diverses :

- **Subvention Conseil Régional** : Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire a déposé un dossier de subvention auprès du Conseil Régional pour un taux de 30 %. Le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux serait alors subventionné à hauteur de 80 %.
- **Contrat de personnel** : La commune va rechercher la possibilité de recruter un agent technique à temps partiel, soit en contrat CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Embauche) ou en contrat AVENIR pour le printemps.
- Le transfert à la commune au 1^{er} janvier 2017 de l'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite un recrutement à temps partiel d'un adjoint administratif, sur la base de 16H à 18H par semaine et ce à compter du 1^{er} mars 2017.
- Pendant les congés de janvier 2017 de la secrétaire de Mairie, un service de remplacement sera mis en place : 3 jours par semaine (mardi, mercredi et vendredi).
- **Pompiers** :
Le Centre d'intervention communal est définitivement fermé depuis le mois de septembre 2016.
Une cérémonie de reconnaissance de nos sapeurs-pompiers volontaires est prévue le dimanche 29 janvier 2017 en Mairie. La population est cordialement invitée.
- **Samedi 21 janvier 2017** :
Une réunion publique se tiendra à la salle polyvalente à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 heures.